

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil d'établissement formation générale aux adultes du centre multiservice des Samares 19 mars 2024

Rencontre en visioconférence (TEAMS)

Présences

Groupes sociocommunautaires et socioéconomiques

Ayotte, Bruno	CJE de d'Autray-Joliette	P
Pelletier, Marc	CJE Matawinie	P
Rinfret, Geneviève	CJE Montcalm	P

Entreprises

Girard, Marie-Pierre	CISSS de Lanaudière	P
Vacant		

Élèves

Vacant		
--------	--	--

Parents

Vacant		
--------	--	--

Personnel du centre multiservice

Hélène Chartier	Enseignante	P
Marilou Claveau	Enseignante	P
Catherine Dalpé	Conseillère pédagogique	P

Direction du centre multiservice

Vallée, Diane	Directrice Centre multiservice des Samares	P
---------------	---	---

Personnes ressources

Boisjoli, Karine	Directrice adjointe des services éducatifs FP et FGA Centre multiservice des Samares	P
Lanoue, Philippe	Directeur adjoint de services de l'organisation scolaire, ressources financières et humaines Centre multiservice des Samares	P
Babeux-Chartrand, Sylvie	Secrétaire de gestion	A

Invités

Stéphanie Binette	Directrice adjointe intérimaire Centres de formation Montcalm et Rawdon	P
Nancy Morin	Directrice, Ressources matérielles, Centre de services scolaires des Samares	P

Conseil d'établissement extraordinaire
19 mars 2024
FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES

Mot de bienvenue

Mesdames Geneviève Rinfret, présidente du Conseil d'établissement, et Diane Vallée, directrice du Centre multiservice des Samares, souhaitent la bienvenue aux membres de l'assemblée et aux personnes ressources. Madame Vallée présente deux invitées à la séance extraordinaire de ce soir, soit madame Stéphanie Binette, directrice adjointe intérimaire des centres de formation de Montcalm et Rawdon et madame Nancy Morin, gestionnaire responsable des projets au service des Ressources matérielles du Centre de services scolaire des Samares.

1. Ouverture de l'assemblée

Le *quorum* étant constaté, l'assemblée est légalement ouverte à 19 heures.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

C.É. – F.G.A-2024.03.19.35

Madame Geneviève Rinfret fait la lecture de l'ordre du jour de la formation générale aux adultes du 19 mars 2024.

Sur proposition dûment faite et appuyée

Il est proposé par : Catherine Dalpé

Appuyé par : Bruno Ayotte

Et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la formation générale aux adultes du 19 mars 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Sujet pour consultation

3.1 Transfert d'élèves de la FP et de la FGA

C.É. – F.G.A. 2024.03.19.36

Madame Vallée annonce la nouvelle à l'effet que le centre de formation de Montcalm changera de vocation. Le ministère prévoyant une importante augmentation de la clientèle d'élèves soit environ 950 nouveaux élèves dans le secteur de St-Lin.

Pour pallier cette situation, les élèves de la FGA et de la FP seront relocalisés à St-Roch-l'Achigan et à Joliette comme suit :

- Soudage-montage au centre de formation l'Argile – les élèves bénéficieront d'un transport scolaire si requis.
- FGA et Secrétariat-comptabilité – à St-Roch-l'Achigan dès septembre 2024, lieux à déterminer, car les espaces seront en location.
- Les étudiants en attestation d'études professionnelles en charpenterie-menuiserie de l'Offensive construction seront relocalisés dans un endroit à déterminer.

De plus, nous souhaiterions éventuellement offrir des groupes en francisation à St-Roch et si la clientèle est au rendez-vous, il y aurait possibilité d'offrir un DEP en charpenterie-menuiserie toujours à St-Roch.

Madame Nancy Morin du Centre de services scolaire des Samares présente les démarches entreprises pour tenter de localiser les élèves de l'école secondaire de Saint-Lin qui ne pouvait les accueillir. Selon les prévisions ministérielles, la clientèle de St-Lin passera de 1 700 élèves à 3 500. Les écoles secondaires actuelles étant au-delà de leur capacité maximale, une nouvelle école est prévue, mais la construction ne débutera que vers 2027 pour une ouverture vers 2031.

Les Ressources matérielles ont donc considéré les options suivantes :

- La municipalité de St-Esprit a un terrain qui avait toutefois été promis au ministère des Transports, de plus aucune infrastructure sportive n'était présente sur les lieux ou à proximité.
- Le CSS des Samares est propriétaire d'un terrain à St-Esprit également, mais celui-ci est trop petit pour accueillir une école modulaire.
- La municipalité de St-Calixte a été rencontrée et bien qu'un terrain fût disponible et visé pour la construction d'une école primaire, celui-ci était trop accidenté pour permettre l'installation modulaire.
- La municipalité de Ste-Julienne a été approchée, ils ont déjà investi dans l'achat d'un terrain pour l'agrandissement de Havre Jeunesse. Ils sont en processus transactionnel pour l'acquisition d'un autre terrain en vue de la construction d'une école primaire; il était donc impensable que la municipalité investisse de nouveau pour accueillir des élèves provenant d'une autre municipalité.
- Quant à la possibilité de louer un terrain appartenant à un particulier, le ministère de l'Éducation refuse catégoriquement cette solution.
- Quant au périmètre urbain, les opportunités étaient plutôt rares et le problème du transport des élèves de St-Lin demeurait entier.
- L'école secondaire l'Achigan compte actuellement 1 430 étudiants pour une capacité totale de 1 500 étudiants. En amenant la totalité des élèves de St-Lin à l'Achigan, nous augmentons la population étudiante à 2 300 élèves en 2027. Les infrastructures ne pouvaient pas supporter ce nombre d'élèves.

Toutes ces démarches ont été faites avant même de considérer la transformation du centre de formation Montcalm en école secondaire. La situation actuelle est causée par l'impossibilité des infrastructures de la ville de St-Lin d'absorber le développement démographique que la ville a connu ces dernières années tant pour l'approvisionnement en eau potable que pour le traitement des eaux usées.

Madame Vallée explique que depuis les dernières années, la clientèle adulte a diminué. Il y a actuellement des locaux disponibles à St-Roch-l'Achigan qui pourraient nous permettre d'élargir notre offre de service en francisation entre autres, si la clientèle est au rendez-vous.

Les équipes du CMS, le personnel complémentaire professionnel et de soutien ont tous reçu l'information cet après-midi au même moment, les présentations ayant été faites par madame Boisjoli et messieurs Lanoue et Langlois. Cette décision a été prise par la direction générale la semaine dernière, puisque tous les scénarios envisagés se sont avérés irréalisables.

Les membres du Conseil d'établissement s'expriment sur le sujet :

- Interrogation sur le choix du secteur pour la clientèle FP-FGA. On mentionne que le quartier choisi est à vocation industrielle sans infrastructure.
- L'alphabétisation sera-t-elle incluse dans l'offre de francisation ?
- Il n'est pas du tout prévu que le centre de formation de Montcalm revienne en FGA-FP.
- Il y a eu certaines lacunes quant à la rencontre d'information de l'après-midi pour les personnes assistant à distance notamment en ce qui a trait au clavardage.
- Il y a des préoccupations quant à la forme et manière qu'aura lieu l'annonce aux élèves. Un suivi sera fait lors de la prochaine réunion du Conseil d'établissement.

- Notre secteur est-il à la remorque des débordements du secteur jeune ? Depuis quelques années la FP-FGA ont dû libérer de l'espace pour accommoder la clientèle du secteur jeune et ce à quelques reprises.
- On demande la vigilance de la part du CSS des Samares afin que nos étudiants ne soient pas toujours relocalisés. Il serait vraiment intéressant et valorisant de pouvoir offrir des centres de formation de qualité à notre clientèle que nous nous efforçons de « raccrocher » et de diplômer. Certains de nos centres sont désuets et cela affecte les inscriptions malgré nos efforts de recrutement. Cette situation mérite réflexion et action.

Madame Vallée informe que le ministère financera l'entretien et la réfection de l'immeuble de St-Roch, il sera donc possible d'élaborer des projets spécifiques tels que les classes flexibles, la salle étudiante, etc., et de recevoir un financement.

Il est entendu que les membres du Conseil d'établissement dûment consultés sont invités à effectuer un retour par courriel avant le 26 mars 2024, les commentaires reçus seront transmis à la direction générale.

De plus, toutes les autres instances seront consultées à cet effet Comité des relations de travail (CRT), Organisme de participation des enseignants (OP) et Conseil d'administration (CA) pour la modification aux actes d'établissement.

Sur proposition dûment faite et appuyée

Il est proposé par : Catherine Dalpé

Appuyé par : Bruno Ayotte

Et résolu

d'accepter la consultation telle que présentée.

4. Levée de l'assemblée de la formation générale aux adultes

C.É. – F.G.A. 2024.02.12.37

Sur proposition dûment faite et appuyée

Il est proposé par : Marilou Claveau

Appuyé par : Marie-Pierre Girard

Et résolu

d'adopter la levée de l'assemblée de la formation générale aux adultes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Levée de l'assemblée à : 20h10



Geneviève Rinfret
Présidente



Diane Vallée
Directrice